



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

DECLARATION DES EQUIPES QUADRETTES 3^{ème} DIVISION SAISON 2023/2024

AS ou ESB :

N° d'identification :

N° de licence	Div.	Nom Prénom
<i>Le premier inscrit est le chef d'équipe</i>		

E-mail et téléphone du chef d'équipe : _____

Une équipe déclarée de 3^{ème} division est obligatoirement composée de 4 ou 5 joueurs : dont 3 Joueurs de base obligatoires possibilité de compléter avec des licenciés (jokers) F3 M3 F4 M4 ou 1 G18 ou F18 en joker – 2 maxi, de la même ASB ou ESB

Equipe engagée sous le nom de l'AS ou l'ESB

Certifié conforme par le Président de l'AS ou ESB,

Mme, M. :

A :	Cachet	Signature
Le :		

A retourner à votre CBD pour saisie informatique au plus tard le 20 août 2023